

Par quoi remplacez-vous la prison ? 6

Soumis par Administrator
05-08-2009

Le procès ne permet pas de sortir d'un monde où manque la parole. « Aucune autre réponse n'étant possible que la punition, le sujet sanctionné en est de plus en plus réduit à l'acte qu'il a posé. Faute de pouvoir être entendue, la parole va rester dans le sujet, alors que très souvent l'acte qu'il avait posé était essentiellement à la place de mots qu'il n'avait pu dire. » (Laurent Hincker, « La défense comme thérapie de la récidive », in La sanction et le soin, Lausanne, Réalités sociales, 1987)